



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-184

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2026

Sommaire

SGAR Occitanie /

R76-2026-04-18-00001 - Décision n° 06-2026 portant délégation de signature de la DISP de Toulouse par intérim (2 pages)	Page 3
R76-2026-04-18-00002 - Décision n° 07-2026 portant délégation de signature de la DISP de Toulouse par intérim (7 pages)	Page 6
R76-2026-04-18-00003 - Décision n° 08-2026 portant délégation de signature de la DISP de Toulouse par intérim (2 pages)	Page 14
R76-2026-04-18-00004 - Décision n° 09-2026 portant délégation de signature de la DISP de Toulouse par intérim (3 pages)	Page 17
R76-2026-04-18-00005 - Décision n° 12/2026 de la DISP de Toulouse par intérim portant délégation d'affectation au sein de la structure d'accompagnement à la sortie du centre pénitentiaire de Toulouse Seysses (2 pages)	Page 21

SGAR Occitanie

R76-2026-04-18-00001

Décision n° 06-2026 portant délégation de signature de la DISP de Toulouse par intérim



**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°6/2026 portant délégation de signature
de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment son article 7,

Vu le décret du n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, notamment son article 30,

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 16 avril 2026 portant nomination de Madame Nathalie Faustin, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim,

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles L.211-3, L.213-8 et L.213-9, L.224-1 à L.224-4, R.113-65, R.213-18 et R.213-19, R.213-21 à R.213-35, R.224-1 à R.224-12, D.215-13, R.322-5, D.211-9, D.211-11, D.211-18 à D.211-22, D.211-24, D.211-26 et D.211-27, D.211-29, D.211-31, R.234-43,

Décide :

Article 1 : En l'absence de la directrice interrégionale des services pénitentiaires par interim, délégation permanente est donnée à **Madame Chloé Gardenal**, directrice des services pénitentiaires, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions pris en application des articles visés de la présente décision.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

Article 2 : En l'absence simultanée de la directrice interrégionale des services pénitentiaires par interim et de la secrétaire générale, délégation permanente est donnée à **Madame Patricia Reulet**, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département sécurité et détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à **Madame Sophie Avril**, cheffe des services pénitentiaires de classe normale, adjointe à la cheffe du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à **Monsieur Yves Delsol**, directeur des services pénitentiaires, directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions visés à l'article 1 de la présente décision.

Article 3 : Les dispositions de la décision n°14/2024 du 2 septembre 2024 sont abrogées.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse par interim



Nathalie FAUSTIN

SGAR Occitanie

R76-2026-04-18-00002

Décision n° 07-2026 portant délégation de signature de la DISP de Toulouse par intérim



**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°7/2026 portant délégation de signature
de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim;

Vu le code pénitentiaire, notamment son article R. 113-65 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 16 avril 2026 portant nomination de Madame Nathalie Faustin, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim,

Décide :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Madame Chloé Gardenal**, directrice des services pénitentiaires et secrétaire générale, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim, tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à **Madame Patricia Reulet**, directrice des services pénitentiaires et cheffe du département sécurité et détention, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim, tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Délégation permanente est donnée à **Madame Sophie Avril**, commandant des services pénitentiaires et adjointe à la cheffe du département sécurité et détention, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim, tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

Article 4 : Les dispositions de la décision N°15/2025 du 15 juillet 2025 sont abrogées.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse par interim



Nathalie FAUSTIN

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**La directrice interrégionale des services pénitentiaires Toulouse par interim
donne délégation de signature, en application du code pénitentiaire (articles R. 113-65)
aux personnes désignées et pour les décisions administratives individuelles ci-dessous :**

Décisions administratives individuelles visées dans la partie réglementaire du code pénitentiaire	Code pénitentiaire	Directrice interrégionale	Secrétaire générale	Cheffe du département sécurité et détention et adjoint à la cheffe dudit département	Adjointe à la cheffe du Département sécurité et détention	Cheffe du département insertion et probation et adjoint à la Cheffe dudit département
Toute décision d'affectation dans les centres ou de détention ou quartiers centres de détention, les centres ou quartiers de semi-liberté ou, les centres ou quartiers pour peines aménagés, les maisons d'arrêts ou quartier maisons d'arrêt des condamnés. Toute décision d'affectation et changement d'affectation des personnes détenues condamnées	D. 211-11 D. 211-18 à D. 211-22 D. 211-24 D. 211-27 D. 211-29	X	X	X	X	
Toute décision de maintien de l'intéressé à l'établissement, mise à disposition d'une autre direction interrégionale, dessaisissement au profit du ministre de la Justice	D. 211-24	X	X	X	X	

Toute décision de changement d'affectation relevant de sa compétence ou de dessaisissement au profit du ministre de la justice	D. 211-26	X	X	X	X	
	D. 211-27					
Ordonner ou annuler, à l'intérieur de la DISP de Toulouse, tous les transfèrements individuels ou collectifs qu'il estime nécessaire.	D. 211-31	X	X	X	X	
	D. 215-13 R. 322-5					
Autorisation de rapprochement familial de la personne détenue prévenue, après avis conforme du magistrat saisi du dossier de la procédure, dont l'instruction est achevée et qui attend sa comparution devant la juridiction de jugement	R. 342-1	X	X	X	X	
	R. 412-18	X	X	X	X	X
Décision relative aux recours des personnes détenues contre une décision de refus de classement, de déclasserement, de refus d'affectation ou de fin d'affectation dont elles font l'objet	R. 224-5	X	X	X	X	
	R. 224-6					
	R. 224-7					
	R. 224-9					
	R. 224-10					
Décisions administratives individuelles visées dans la partie réglementaire du code pénitentiaire	Code pénitentiaire	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe de département sécurité et détention	Adjointe à la Cheffe département sécurité et détention	Chef de département insertion et Adjoint à la cheffe dudit département
	R. 341-10 R. 113-65	X	X	X	X	
Autorisation à portée générale de visiter ou de communiquer avec des détenus non nominativement désignés et incarcérés dans les établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale	R. 234-43	X	X	X	X	
Réponse aux recours administratifs préalables formés par les personnes détenues en matière disciplinaire	R. 315-2	X	X	X	X	
Réponse aux recours gracieux ou hiérarchiques formés par les personnes détenues ou à une partie						




à qui la décision a fait grief								
Délivrance et retrait d'agrément des mandataires susceptibles d'être choisis par les personnes détenues pour l'application de l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration	R. 313-6 R. 313-8	X	X	X	X			
Autorisation pour un mandataire agréé d'intervenir dans le ressort d'une autre direction interrégionale des services pénitentiaires	R. 313-7	X	X	X	X			
Validation des règlements intérieurs ou des éventuelles modifications du règlement intérieur des établissements pénitentiaires	R. 112-23	X	X	X	X			
Autorisation spéciale d'effectuer à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire des photographies, croquis, prises de vue et enregistrements sonores se rapportant à la détention d'un ou plusieurs établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale	R. 113-65	X	X	X	X			
Décision de prolongation du placement à l'isolement au-delà de 6 mois et inférieur à 1 an, proposition de prolongation du placement à l'isolement au-delà d'un an et de deux ans au Ministre de la Justice, décision de main levée de la mesure d'isolement, avis en matière d'isolement d'une personne détenue lorsque la compétence appartient au garde des sceaux	R. 213-24 R. 213-25 R. 213-27 R. 213-28 R. 213-29	X	X	X	X			
Rétablissement de tout ou partie de la part disponible du compte nominatif d'un détenu réincarcéré après une évaison	R. 113-65	X	X	X	X			
Signature d'un protocole sur les modalités d'intervention de l'établissement public de santé	D. 115-4	X	X	X	X			
Habilitations et retrait d'habilitation des personnels hospitaliers exerçant à temps partiel et autres personnels médicaux et hospitaliers exerçant dans les US et ou les SMPR	D. 115-14	X	X	X	X			
Suspension de l'habilitation des personnels hospitaliers exerçant à temps plein dans les US et ou les SMPR	D. 115-17	X	X	X	X			
Autorisation, pour une personne détenue, de se faire soigner par un médecin de son choix	R. 322-1 R. 113-65	X	X	X	X			
Désignation des médecins chargés de dispenser des soins au personnel	D. 113-5	X	X	X	X			
Autorisation d'hospitalisation d'une personne détenue dans un établissement de santé situé sur le ressort de la direction interrégionale et dans un établissement de santé privé	R.113-65 D.391 CPP	X	X	X	X			

	Code pénitentiaire	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe de département sécurité et détention	Adjointe Cheffe de département sécurité et détention	Chef de département insertion et	Adjoint au chef de département insertion et
Décisions administratives individuelles visées dans la partie réglementaire du code pénitentiaire	D. 216-23	X	X				
	R. 113-65						
Autorisation, après avis de la commission consultative, du maintien de l'enfant au-delà de ses 18 mois auprès de sa mère en détention	D. 216-24	X	X				
Nomination des membres non fonctionnaires de la commission consultative devant émettre un avis sur la demande d'une mère détenue aux fins de garder auprès d'elle son enfant, au-delà de la limite de l'âge réglementaire	R. 113-65						
Délivrance des habilitations et agréments des aumôniers des établissements pénitentiaires	D. 352-1	X	X			X	X
	R. 113-65						
Délivrance ou retrait d'agrément des bénévoles d'aumônerie assurant le service religieux dans les établissements du ressort de la direction interrégionale	D. 352-3	X	X				
Autorisation de sortie d'écrits faits par un détenu en vue d'une publication ou d'une divulgation sous quelque forme que ce soit	R. 113-65	X	X	X	X		
	R. 381-1						
Autorisation de la diffusion d'un audiovidéogramme hors des locaux d'un établissement pénitentiaire réalisé dans le cadre d'une action d'insertion	D. 381-2	X	X				
Délivrance ou retrait d'un agrément pour les membres du corps enseignant	D. 413-5	X	X				
Acceptation du concours bénévole des visiteurs de prison et des associations							
Délivrance ou retrait d'un agrément pour les visiteurs de prison	D. 341-20	X	X				
Décision d'agrément, de refus ou de retrait d'agrément des structures qui accueillent et accompagnent des personnes sous-main de justice faisant l'objet d'une mesure de placement à l'extérieur dans les conditions prévues aux articles 723 à 723-2 et 723-4 du code de procédure pénale -	L.424-4	X	X				
	R.424-15						
	R.424-18						
	R.424-19						
	R.424-20						

Délivrer les numéros d'immatriculation administrative (NIA) dans le cadre des demandes d'anonymat	R. 113-9-2	X	X	X		
Transmettre au garde des sceaux son avis quant à une proposition d'affectation en QLCO, accompagné des pièces de la procédure contradictoire et des observations du chef de l'établissement pénitentiaire	R. 224-38	X	X	X		

Toulouse, le 18 avril 2026


 La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse par interim
 Natalie FAUSTIN

SGAR Occitanie

R76-2026-04-18-00003

Décision n° 08-2026 portant délégation de signature de la DISP de Toulouse par intérim



**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°8/2026 portant délégation de signature
de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment son article 7;

Vu le décret du n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, notamment son article 30;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 16 avril 2026 portant nomination de Madame Nathalie Faustin, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim,

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R.113-65, R.113-66 et D.113-67 relatifs aux compétences des personnels de direction et aux délégations de signature,

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R.424-15 et suivants relatifs à l'agrément des structures de placement à l'extérieur,

Décide

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Rodolphe Mangel**, chef du Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR) à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer toutes les décisions d'agrément des structures de placement extérieur.

Article 2 : En l'absence du Chef du DPPPR, délégation permanente est donnée à **Monsieur Sébastien Dumont**, adjoint au chef du DPIPPR à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer toutes les décisions visées à l'article 1 de la présente décision.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

Article 3 : En l'absence simultanée du Chef du DPPPR et de son adjoint, délégation permanente est donnée à **Monsieur Arnaud Bourgoïn**, chef de l'unité des politiques d'insertion, à **Madame Emilie Morin**, cheffe de l'unité de la méthodologie et de l'accompagnement, à **Madame Myriam Belacel**, cheffe de l'unité exécution des peines au sein du DPPPR à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4 : Les dispositions de la décision N°20/2024 du 1er octobre 2024 sont abrogées.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2026



La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse par interim


Nathalie FAUSTIN

SGAR Occitanie

R76-2026-04-18-00004

Décision n° 09-2026 portant délégation de signature de la DISP de Toulouse par intérim



**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°9/2026 portant délégation de signature
de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim,

Vu le décret N°97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du Ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire,

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 16 avril 2026 portant nomination de Madame Nathalie Faustin, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim,

Décide

Article 1 : Délégation est donnée à **Madame Chloé Gardenal**, directrice des services pénitentiaires, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

Article 2 : Délégation est donnée à **Madame Catherine Moreau**, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des ressources humaines à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.



Article 3 : Délégation est donnée à **Madame Annick Lancelle**, attachée principale d'administration, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

Article 4 :

Unités de gestion du département des ressources humaines	Délégation donnée au chef d'unité	Délégation donnée à l'adjoint(e) en l'absence du chef d'unité	Actes de gestion administrative
Unité de la gestion administrative et financière	Madame Chantal ESCOURBIAC, secrétaire administrative.	Madame Nadine MONTASSIER, secrétaire administrative.	Décisions des changements de modalité de service. Changement de positions/ situations administratives. Décisions des congés et absences (hormis les décisions de CITIS). Décisions des comptes épargne temps. Validation des demandes remboursements de transport. Validation des demandes de forfaits mobilité durable.
Pilotage de la masse salariale et du schéma d'emplois.	Monsieur Erwann MASINI, attaché d'administration de l'Etat.		Contrats des agents non titulaires et avenants aux contrats.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

Article 5 : Les dispositions contenues à la décision N°08/2025 du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse portant délégation de signature du 1^{er} avril 2025 sont abrogées.

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2026



La directrice interregionale
des services pénitentiaires de Toulouse par interim

Nathalie FAUSTIN

SGAR Occitanie

R76-2026-04-18-00005

Décision n° 12/2026 de la DISP de Toulouse par
intérim portant délégation d'affectation au sein
de la structure d'accompagnement à la sortie du
centre pénitentiaire de Toulouse Seysses



**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n° 12/2026 de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de
Toulouse par interim portant délégation de compétence d'affectation au sein de la
structure d'accompagnement à la sortie du centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim,

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles L211-3, D. 211-19, D. 211-20 alinéa 2, D211-22 et D211-24,

Vu la note DAP du 8 décembre 2021 portant doctrine nationale relative aux structures d'accompagnements à la sortie (SAS),

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 16 avril 2026 portant nomination de Madame Nathalie Faustin, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim,

Décide :

Article 1 : Délégation pour une durée d'un an à compter de la date de la signature de la présente décision, est donnée à **Monsieur Jimmy Delliste**, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse :

- Pour l'affectation au sein de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) du centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse, des détenus hommes condamnés écroués au sein de l'établissement et ayant une peine ou un reliquat de peine inférieur ou égal à deux ans.
- Le nombre de places délégué est fixé à cinquante-cinq (55) places sur les soixante (60) places disponibles de la SAS.
- Sont exclus de la délégation, les détenus TIS, DPS, placés ou ayant été placés dans un QI, UDV ou QER.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse par interim




Nathalie FAUSTIN